



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : Laura BREGERAS

PETITE ENFANCE

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D25DSPE28

OBJET : CONTRAT DE CESSION – MINI SPECTACLE LA VALISE MAGIQUE DU MUSICMAN ET SPECTACLE « LE VOYAGE DU MUSICMAN » - ASSOCIATION ZLM PRODUCTION – ANNEE 2025 – MAISON DES 1000 BULLES - RPE PENNE D'AGENAIS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'offre de prestation de la compagnie « Association ZLM production » dont le siège est place de la mairie 47360 Prayssas, pour le mini spectacle « La valise magique du music man » qui sera présenté deux fois dans l'année dans les locaux du Relais Petite Enfance de Penne d'Agenais, et pour le spectacle « le voyage du music man » qui sera présenté le 04 décembre 2025 dans les locaux du Relais Petite Enfance de Penne d'Agenais ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de mener des actions mettant en avant La Maison des 1000 Bulles qui propose des ateliers parents /enfants ;

Considérant que le mini spectacle « la valise magique du music man » et le spectacle « le voyage du music man » rentrent dans les actions visées ci-dessus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de cession en référence, dont le total de la prestation artistique s'élève à 550,05 € TTC payables par virement bancaire ou administratif à réception de facture ;

2°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2025 ;

3°) – De signer et d'autoriser Monsieur le Vice-président en charge de l'Enfance et Jeunesse à signer le contrat en référence.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 février 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 04 mars 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 04 mars 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com